

GROUPE BONNEAU

Société par actions simplifiée au capital de 15.000 €

Siège social : 30 rue Cambacérès – 75008 PARIS

RCS PARIS 834 962 508

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 10 septembre à onze heures

A PARIS (75008) 30 rue Cambacérès, au siège social de la Société,

Monsieur Romain BONNEAU, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à PARIS (75008) 30 rue Cambacérès,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société dénommée GROUPE BONNEAU, Société par actions simplifiée, au capital de 15.000 €, ayant son siège social à PARIS (75008) 30 rue Cambacérès, identifiée au SIREN sous le numéro 834 962 508 RCS PARIS, a pris les décisions suivantes,

La séance est présidée par Monsieur Romain BONNEAU, Président et Associé Unique.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autoriser le changement du siège social actuellement à PARIS 8^{ème} arrondissement (75008) 30 rue Cambacérès

A PARIS 8^{ème} arrondissement (75008) 422 rue Saint-Honoré,**DECISION**

L'Associé Unique décide :

- D'autoriser le transfert du siège social de PARIS 8^{ème} arrondissement (75008) 30 rue Cambacérès
A PARIS 8^{ème} arrondissement (75008) 422 rue Saint-Honoré, à compter du 10 septembre 2025

- De modifier en conséquence, l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé au 422 rue Saint-Honoré, 75008 PARIS.

Le reste de l'article sans changement.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Romain BONNEAU

